

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt
- **en exercice :** 12 le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente
- **présents :** 12 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 12 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 16 novembre 2020

Présents : Mesdames Alexandra STRAZEL, Catherine VINCENT, Sarah HERRIBERRY, Paméla CRAPPIER et Janina WALBRECQ, Messieurs Julien BONNEMENT, Eric VALOIS, Philippe LE CAM, Thierry MICHEL et Thomas LESUEUR.

Absents excusés : Thierry DELEGLISE

Absent : Elodie FREIRE-JORGE

Suppléants présents : Alexandre DELATTRE (Pouvoir d'Elodie FREIRE-JORGE), Julie DENEUFBOURG (Pouvoir de Thierry DELEGLISE), Virginie LARSONNIER

Secrétaire de séance : Philippe LE CAM

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité.

2. Budget : Décision modificative - Avance (N°21/2020)

Suite au vote du budget le 23 juillet dernier (Délib N°15/2020). Il est nécessaire d'apporter une nouvelle modification au chapitre 041 en investissement.

Au chapitre 041 a été inscrit en novembre 2018, une avance pour l'entreprise EUROVIA d'un montant de 26 633,18€.

Il convient de solder cette avance hors seul le montant de 16105,44€ a été inscrit au budget 2020.

Le Président propose la décision modificative suivante

Dépense d'investissement Chapitre 041 article 21312	: +4458€
Recette d'investissement Chapitre 041 article 238	: +4458€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'augmentation des dépenses d'investissement de 4458€ au Chapitre 041, de l'augmentation des recettes d'investissement 4458€ au Chapitre 041.

3. Budget : Décision modificative - Marché travaux (N°22/2020)

Suite au vote du budget le 23 juillet dernier (Délib N°15/2020). La proposition du budget d'investissement pour le solde du marché travaux a été faite avec l'appui du tableau financier mis à jour par notre assistant de maîtrise d'ouvrage (ADTO).

Lors du passage des dernières situations du marché, Monsieur le Président s'est aperçu d'un manque budgétaire. Après analyse, l'erreur vient du fait que Monsieur le Président a pris le montant du tableau sans ajouter la TVA à 20%.

Pour rappel, le budget à l'article 31212 voté est de 1 727 848€.

Suivant le dernier bilan financier des marchés travaux, il manque 250 000€ pour solder les marchés.

Monsieur le Président présente aux membres le bilan financier presque définitif de l'opération.



Suivi des dépenses – RPC Les Hirondelles

Montants HT

	Budget HT	Avenant HT	Nveau montant Marchés HT	Révision Marchés	Dépenses HT	Dépenses TTC
CSPS + Contrôle	24 058,74				23 426,95	28 112,34
Programmiste	30 600,00				7 900,00	9 480,00
Indemnités Concours	60 000,00				40 000,00	48 000,00
Publicité	10 000,00				3 516,91	4 209,13
Géomètre	18 000,00				17 642,00	21 164,70
MO	433 730,94				419 253,80	503 104,57
AMO	74 475,00				69 346,17	83 215,40
Assurance DO	49 881,03				30 107,74	30 107,74
Lot 1	1 990 400,00	30 425,00	2 020 825,00	23 464,28	2 044 289,28	2 453 147,16
Lot 2	500 840,00	-14 403,49	486 436,51	8 017,85	494 454,38	593 329,39
Lot 3	140 580,75	-7 124,25	133 456,50	2 031,38	135 487,43	162 184,63
Lot 4	133 152,35	5 795,00	138 947,35	1 869,48	140 816,84	168 083,45
Lot 5	268 063,33		268 063,33	3 665,37	271 728,70	326 074,44
Lot 6	510 000,00		510 000,00	8 100,32	518 100,32	621 720,38
Lot 7	480 876,90	20 231,08	501 107,98	4 453,59	509 509,27	611 411,13
Lot 8	90 570,54	-5 100,00	85 470,54	1 154,62	86 923,47	104 308,17
Lot 9	42 268,91	2 216,21	44 485,12	800,73	45 285,85	54 343,02
Mobilier	125 000,00				111 009,33	133 220,39
Acquisition Terrain	80 000,00				82 030,11	82 030,11
Concessionnaire	15 000,00				5 695,95	6 835,15
Révisions	85 629,11				0,00	0,00
Tolérance	124 702,58				0,00	0,00
	5 287 830,18	32 039,55	4 188 792,33	53 557,62	5 056 524,48	6 044 081,30
						95,63%

Cela n'augmente pas le prix global de l'investissement pour les communes.

Le Président propose la décision modificative suivante

Dépense d'investissement Chapitre 21 article 21312 Op 14	: +250 000€
Recette d'investissement Chapitre 10 article 10222 (FCTVA)	: +130 000€
Recette d'investissement Chapitre 13 article 1322 (Région)	: +120 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'augmentation des dépenses d'investissement de 250 000€ au Chapitre 21 Opération 14, de l'augmentation des recettes d'investissement 130 000€ au Chapitre 10 et de l'augmentation des recettes d'investissement 120 000€ au Chapitre 13.

4. Budget : Décision modificative - Annulation titres (N°23/2020)

Bdx	Libellé	Montant	La Neuville-Roy	Léglantiers	Montiers	Pronleroy	Wacquemoulin
36/2014	Publication & sondage	11 945,00 €	5 772,00 €		2 230,00 €	2 233,00 €*	1 710,00 €
44/2015	Préfa Montiers	12 288,00 €	999,00 €	5 684,00 €	342,00 €	4 981,00 €*	282,00 €
52/2016	Géomètre & sondage	6 713,90 €	2 552,13 €	1 332,73 €	1 023,61 €	1 008,65 €*	796,78 €
	TOTAL	30 946,90 €	9 323,13 €	7 016,73 €	3 595,61 €	8 222,65 €	2 788,78 €

*Titres non réglés par la commune objet de la saisine de juillet 2018

Suite à la saisine de Monsieur le Préfet en juillet 2018 et l'intervention du magistrat en janvier 2019. La commune de Pronleroy n'a effectué aucun paiement.

Hors, un engagement avait été pris avec Monsieur Rabussier pour un montant de 2726.65€ sans suite.

Monsieur le Président rappelle l'historique et la position du syndicat au conseil du 24 octobre 2019.

Cette somme correspondait au Bordeau 52/2016 pour 1008,65€ et au Bordereau 36/2014 avec une répartition sur 5 communes, laissant une charge pour la commune de Pronleroy de 1718€.

Madame Lieuré m'a interrogé à plusieurs reprises sur cette situation et nous demande de prendre une position.

Monsieur le Président propose de procéder à l'annulation de l'ensemble des titres avec la décision modificative suivante

Dépense d'investissement Chapitre 13 article 13248	: +31 000€
Recette d'investissement Chapitre 021	: +31 000€
Dépense de fonctionnement Chapitre 023	: +31 000€
Recette de fonctionnement Chapitre 74 article 74748	: +31 000€

Les titres ne seront pas réclamés aux communes sur l'exercice 2020, mais voici la charge qui incombera par commune

Répartition suivant clés Fonctionnement 2020

Libellé	Montant	La Neuville-Roy	Léglantiers	Montiers	Pronleroy	Wacquemoulin
Publication & sondage	30 946,90 €	11 416,31 €	6 155,34 €	5 010,30 €	4 623,47 €	3 741,48 €
ECART		2 093,18 €	-861,39 €	1 414,69 €	-3 599,18 €	952,70 €

Une discussion s'anime, la position de la commune de Pronleroy est regrettable.

Monsieur le Président précise que les titres 29/2019 de 5880€ (Fond d'amorçage à la réforme des 4,5 jours) ainsi que le titre 101/2020 de 14 719€ (solde de fonctionnement 2020) sont à ce jour impayés malgré les mises en demeure envoyées en AR par la trésorerie

Les membres s'inquiètent pour la suite et considèrent que le syndicat devra prendre des décisions si la situation persiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 4 voix CONTRE (Mesdames Julie DENEUFBOURG, Catherine VINCENT, Pamela CRAPPIER et Monsieur Julien BONNEMENT), 2 ABSTENTIONS (Madame Sarah HERRIBERRY et Monsieur Alexandre DELATTRE) et 6 voix POUR, **DÉCIDE** l'annulation des 3 titres sur exercice précédent et de procéder au recouvrement via un jeu d'écriture aux Chapitres 021 et 023 comme suit

Dépense d'investissement Chapitre 13 article 13248	: +31 000€
Recette d'investissement Chapitre 021	: +31 000€
Dépense de fonctionnement Chapitre 023	: +31 000€
Recette de fonctionnement Chapitre 74 article 74748	: +31 000€

5. Traité de fusion ADTO / SAO (N°24/2020)

Après présentation du projet de fusion SAO / ADTO, il convient pour le Syndicat scolaire de délibérer sur 2 points.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération.

APPROUVE la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

6. Création/suppression de poste (N°25/2020)

Suite à la saisine du comité paritaire du 9 octobre 2020 et son retour en date du 16 novembre 2020. Il est désormais possible de délibérer pour le changement de cadre d'emploi d'un agent suite à la nouvelle affectation des ATSEMs.

Ainsi, Monsieur le Président propose

L'ouverture d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 18/35ème heures hebdomadaire

L'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à 6/35ème heures hebdomadaire

La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 28/35ème heures hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DÉCIDE**

L'ouverture d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 18/35ème heures hebdomadaire

L'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à 6/35ème heures hebdomadaire

La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 28/35ème heures hebdomadaire

7. Informations diverses

- Monsieur le Président informe de la situation au RPC. Une baisse des inscriptions périscolaire et cantine s'est vue à la reprise du 2 novembre. Mais les effectifs remontent depuis.

2 personnels absents. Dont une personne en accident de travail.

Recrutement via l'AITT d'une personnel depuis le 17 novembre.

- Monsieur le Président rend compte du Conseil d'école du 3 novembre, premier conseil d'école commun pour le RPC qui a dû se tenir en visio pour les RPE et élus. Les prévisions d'effectifs pour l'an prochain sont stables. Il n'y aura pas de classes découvertes cette année.
- Les classes ont participé au moment de recueillement pour l'assassinat de Samuel Paty.
- 2 classes se sont rendues le 12 novembre au monument aux morts rencontrer Monsieur Lafferrere.
- Monsieur le Président informe de la nécessité de faire un rappel aux familles sur le port du masque aux arrêts de bus.
- Monsieur le Président fait un retour sur la semaine de vacances de la Toussaint.
- Monsieur le Président informe de la grève des enseignants et de 2 personnes du syndicat le 10 novembre dernier, avec la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil après sondage auprès des familles.
- Monsieur le Président de la tenue de l'assemblée générale de l'association les Enfants d'Abord, Présidente : Elodie Ducrot, Trésorière : Aurélie Wuile, Secrétaire : Laurence Gottrant.
- Actions en cours, sac à tarte avec les dessins des enfants au prix de 8 euros. Une tombola est prévue en décembre.
- Monsieur le Président informe que la formation à la manipulation des extincteurs n'a pu se tenir le 19 octobre, formateur souffrant. Formation à reprogrammer.
- Monsieur le Président de la validation des nouveaux statut du syndicat par Madame la Préfète en date du 5 novembre 2020
- Monsieur le Président informe l'inscription du RPC dans le programme de tri de la CCPP
- Monsieur le Président informe que la CAF a neutralisé les mois de janvier à juillet 2020.
- Monsieur le Président informe de la réception du chèque de 1000€ du FONDS DE DOTATION OLIVIER DASSAULT POUR LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RURALITÉ (FO3DR) pour l'achat du défibrillateur du RPC.
- Monsieur le Président donne la date de la prochaine commission cantine prévue le 15 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 52.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 19 novembre 2020 a comporté cinq délibérations.

1	Budget : Décision modificative - Avance	Délibération N°21/2020
2	Budget : Décision modificative - Marché travaux	Délibération N°22/2020
3	Budget : Décision modificative - Annulation titres	Délibération N°23/2020
4	Traité de fusion SAO / ADTO	Délibération N°24/2020
5	Création/Suppression de poste	Délibération N°25/2020

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Présent	Paméla CRAPPIER Présente	Catherine VINCENT Présente
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Absente Pouvoir à Alexandre DELATTRE	Sarah HERRIBERRY Présente	Alexandra STRAZEL Présente
Thierry MICHEL Présent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Absent Pouvoir à Julie DENEUFBOURG